



Montpellier - SNES

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Mars 2013 - N°242

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Sommaire

Page 2

- Manifestation nationale du 6 avril
- Rentrée 2013

Page 3

- Mutations intra 2013
- Hors-classe des certifiés
- Postes adaptés

Page 4

- Stage langues vivantes

Pages 5 et 6

- À ceux qui hésiteraient à manifester à Paris le samedi 6 avril

POUR L'ÉCOLE, POUR NOS MÉTIERS MANIFESTATION NATIONALE SAMEDI 6 AVRIL À PARIS

La réduction des vacances d'été... Serait-ce là pour V. Peillon le problème essentiel, traduisant alors une surprenante méconnaissance de la situation réelle dans les établissements ? À moins que ces déclarations n'aient comme seul objectif de détourner l'attention des graves difficultés que connaît le système éducatif...

Car si le nouveau gouvernement, sous la pression des actions menées ces dernières années avec le soutien de l'opinion, a fait de l'Éducation une priorité et pris des mesures importantes (engagement de créer 60 000 postes, fin du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans l'Éducation, abrogation de la circulaire évaluation, augmentation du nombre de postes aux concours), **on reste bien loin du compte !**

La rentrée 2013 sera difficile. Les créations de postes sont pour l'essentiel absorbées par la croissance démographique et les dispositifs pour les stagiaires et admissibles, et il n'y aura pas ou très peu d'amélioration des conditions d'enseignement dans nos établissements.

La crise des recrutements continue de s'aggraver : le nombre de postes non pourvus aux concours va encore augmenter et on attend toujours les mesures efficaces nécessaires pour y faire face.

D'autre part, aucune mesure significative n'a été prise dans le sens d'une remise à plat globale de **la réforme des lycées**, ou sur **la situation des collèges** où le « nouveau » LPC ne satisfait personne.

Conditions de travail, salaires, revalorisation ? Rien de tangible pour le moment. Ce sont pourtant là des questions majeures pour notre profession et l'une des causes essentielles de la crise des recrutements. Elles nécessitent d'urgence de vraies réponses. Quant au projet de loi d'orientation, les interventions du SNES ont certes permis d'obtenir d'importantes évolutions. Mais on ne peut en rester là ! Ce projet contient toujours des dangers de marginalisation du 2nd degré et la logique qu'il développe ne permettra ni d'approcher les objectifs d'élévation du niveau de formation fixés par le gouvernement ni de relancer la démocratisation qui est plus que jamais **une nécessité sociale et économique.**

Dans ces conditions, **il est indispensable de peser pour infléchir la politique éducative.** C'est l'objectif de **l'appel du SNES et de la FSU à une grande Manifestation Nationale à Paris le samedi 6 avril.**

Nous sommes à un moment crucial de choix décisifs pour l'avenir de notre métier et du 2nd degré. **Faisons entendre nos demandes et nos propositions.**

Mobilisons-nous dans chaque établissement.

Engageons le débat avec tous les collègues sur **la nécessité de revaloriser notre métier dans toutes ses dimensions :** salaires, carrières, conditions de travail et d'affectations...

Intervenons auprès des élus et de l'opinion sur **la nécessité d'une politique éducative plus ambitieuse**, déterminée à se donner tous les moyens nécessaires pour élever le niveau de formation et garantir l'avenir des jeunes.

Bernard DUFFOURG, le 15 mars 2013

**6 AVRIL
 MANIFESTATION
 NATIONALE
 À PARIS
 Inscrivez-vous !**



PRIX : 0,30 €
MONTPELLIER SNES
 Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
 34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70
 Port payé - Dispensé de timbrage
 Presse - Montpellier CT



POUR L'ÉCOLE, POUR NOS MÉTIERS MANIFESTATION NATIONALE SAMEDI 6 AVRIL À PARIS

- **POUR** un collège bien ancré dans le 2nd degré
- **POUR** un lycée diversifié et accessible à tous
- **POUR** une réelle mixité sociale et scolaire dans tous les établissements
- **POUR** une programmation des moyens permettant une diminution des effectifs de classe, une amélioration des conditions d'études des élèves et de travail des personnels, la prévention et la lutte contre la difficulté scolaire avant qu'elle ne devienne « échec scolaire »
- **POUR** l'unité, la cohérence et la démocratisation du second degré : non à « l'école du socle », à la bivalence et aux échanges de services entre collège et premier degré
- **POUR** une réelle formation des enseignants
- **POUR** une augmentation rapide de nos salaires
- **POUR** un véritable plan d'envergure de lutte contre la crise de recrutement dans le 2nd degré
- **POUR** le maintien de la maîtrise par l'État des cartes de formation professionnelle
- **POUR** le maintien du service public de l'orientation scolaire et de ses personnels dans l'Éducation nationale.

EN PRATIQUE

AVANT LE DEPART

355 A/R dans différents TGV ont été réservés au départ de l'académie :

	Perpignan	Narbonne	Béziers	Montpellier	Nîmes	Paris
ALLER	5h37 (43)	6h14 (36)	6h31 (30)	7h24 (178)	7h52	10h45
				9h26 (12)	9h52	12h15
				10h24 (50)	10h52 (6)	13h53
RETOUR	23h23 (43)	22h44 (36)	22h28 (30)	21h34 (54)	21h06 (6)	18h07
				23h34 (186)	23h06	20h07

- Les inscriptions se font dans les établissements auprès des S1, ou directement en s'adressant au S3 (préciser : NOM Prénom, date de naissance, établissement, mail et portable).
- Les collègues syndiqué-e-s souhaitant partir par leurs propres moyens pourront obtenir un remboursement de leurs frais de transport, à hauteur de 100€, sur présentation de leurs billets après leur retour.
- Tous les inscrits seront régulièrement informés par mail des horaires et modalités précises de voyage.

LE JOUR J

La manifestation part de Bastille à 14h, pour une fin prévue à 16h30 à Montparnasse. La place des académies dans le cortège n'est pas encore fixée.

RENTRÉE 2013 - LYCÉES COMPTE-RENDU DU CTA

La rentrée 2013 dans les lycées de l'académie se fait sur les mêmes bases qu'en 2012 ! Pas de diminution des effectifs des classes, pas de moyens nouveaux pour assurer des dédoublements ou de l'aide individualisée. Aussi de nombreux Conseils d'Administration ont voté deux fois contre la proposition de TRMD.

Au CTA nous avons dénoncé le fait que des proviseurs aient fait remonter au Rectorat des propositions d'ouvertures ou de fermetures de postes qui n'avaient pas été présentées au CA. Nous avons soutenu les demandes d'ouvertures de postes en cas de taux élevé d'HSA dans une discipline, de BMP important...

RENTRÉE 2013 À POLITIQUE FRILEUSE...

Pour pallier la crise de recrutement sans précédent que connaît le 2nd degré, le nouveau gouvernement a décidé d'organiser un deuxième concours dont l'écrit aura lieu en juin. Mais, ne voulant pas « dépenser » pour pré-recruter, il a créé de nouveaux « contrats 6 heures » qui seront proposés aux admissibles, et installé à l'aveugle 350 supports dans les DGH déjà bien pauvres des collèges et lycées de notre académie. Ces supports, qui s'ajoutent aux autres 250 « stagiaires 15 heures », sont appelés C2. Ils sont implantés dès maintenant, sans même savoir s'ils seront pourvus puisque, contrat oblige, les intéressés pourront choisir de dire « oui ou non »... pendant l'été !

Ces supports de C2 bloquent les créations de postes, multiplient et éloignent les compléments de services, fragilisent les équipes et limitent les possibilités de mutation. La préparation de rentrée dans notre académie en devient ubuesque puisqu'alors que nous avons 155 postes en plus en janvier, nous avons maintenant plus de suppressions que de créations dans chacun de nos 5 départements ! Pire encore, si ces supports C2 ne sont pas pourvus, ils seront pris fin août par les quelques TZR restants, et surtout par un recrutement massif de contractuels... Quid ensuite des remplacements à venir ? D'autres options étaient pourtant possibles en pré-recrutant réellement ces jeunes, en les affectant en tant que personnels surnuméraires ou de type « IPES »... Mais pour cela, il fallait faire le choix de l'ambition et de l'investissement pérenne ! Hélas, tel n'a pas été le cas...

T. JOUVE

MOUVEMENT INTRA DES "BOUGÉS" SUR LA CIRCULAIRE

Le groupe de travail concernant la circulaire intra s'est tenu le 22 février. Les élus du SNES-FSU ont demandé que la circulaire en préparation respecte les équilibres de barème correspondant aux différentes situations, afin de ne léser personne dans ses possibilités de mutation, et respecte les priorités légales (rapprochement de conjoints, handicap).

Nous avons défendu l'idée de mieux reconnaître la pénibilité de la fonction de TZR, ce qui a été acté. Cette année encore, nous avons demandé que la bonification de 50 pts des stagiaires ne soit pas limitée au seul 1^{er} vœu ; le rectorat maintient l'existant.

Concernant les postes en établissement ECLAIR : le mouvement particulier

est supprimé, les postes deviennent des SPEA avec avis de la hiérarchie, puis départage par le barème entre les avis favorables. Suite à notre insistance pour que les collègues aient désormais la possibilité de mentionner, s'ils le souhaitent, des vœux géographiques incluant ou excluant les établissements ECLAIR, cette possibilité a été implantée sur SIAM.

Le serveur ouvrira le 18 mars 12h et fermera le 2 avril à 12h.

Dates à retenir pour la constitution des différents dossiers :

- 2 avril auprès du médecin conseil du rectorat pour les demandes de bonification au titre du handicap.
- 3 avril pour le dépôt au SCPE des demandes de postes spécifiques

académiques et d'établissements ECLAIR.

- 8 avril : retour des confirmations de demandes avec les PJ auprès du chef d'établissement.
- 6 mai : date limite de modifications de demande.

Pour tous ces éléments, n'oubliez pas le geste utile : l'envoi de votre fiche syndicale avec les PJ de votre demande de mutation, à la section académique du SNES-FSU. Les commissaires paritaires vérifient scrupuleusement toutes les fiches et contactent les collègues en cas d'« erreurs ».

A. ROUSSEL

HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS DE PETITES AVANCÉES ...

Vendredi 22 février, un groupe de travail sur la hors-classe des certifiés et des CPE s'est tenu à la demande du SNES-FSU.

Nous avons proposé deux modifications dans le barème :

- bonifier de manière plus importante les 10^e et 11^e échelons
- instaurer un barème intermédiaire pour les 10^e bi-admissibles
- ramener la bonification forfaitaire pour l'ancienneté dans le 11^e échelon de cinq ans à trois ans avec une augmentation de celle-ci.

Les autres organisations syndicales n'ont fait aucune proposition. Elles se sont prononcées favorablement sur les deux derniers points mais se sont montrées bien plus frileuses sur le premier !. Quant au Snalc qui n'hésite pas à revendiquer « la méritocratie », sa

position revient à exclure de la hors-classe toute une partie des collègues des 10^e et 11^e échelons.

Le rectorat s'est servi de ces hésitations pour maintenir dans sa circulaire le faible écart de barème entre les échelons, favorisant ainsi les bonifications liées au mode d'accès et les avis. Il a néanmoins rajouté un barème intermédiaire pour les 10^e bi-admissibles et mis un forfait de 20 points pour trois ans d'ancienneté au 11^e à la place des 10 points pour cinq ans.

Pour le SNES-FSU, la hors-classe doit être accessible à tous les collègues en fin de carrière dans la perspective d'un

départ à la retraite avec une pension basée sur son dernier indice. La notion de mérite, toujours très subjective, ne permet pas de garantir l'équité de traitement puisqu'elle dépend souvent de la proximité avec l'inspection (des inspections régulières permettant une progression plus rapide dans la carrière par exemple), voire de la « cote d'amour » avec les chefs d'établissement. Nous continuerons, dans l'intérêt de tous, de porter des revendications pour permettre un accès à la hors-classe pour tous les collègues.

F. DENJEAN-DAGA

- Campagne de saisie des avis IPR et chefs d'établissement jusqu'au 31 mars. Les collègues des 10^e et 11^e échelons ne doivent pas hésiter à prendre contact avec eux avant la fermeture du serveur.

- Fiche de suivi sur notre site : www.montpellier.snes.edu

POSTES ADAPTÉS DES MOYENS INSUFFISANTS

Le GT s'est réuni le 21 février.

Cette année, le nombre de postes s'élève à 55 postes (un de plus que l'année dernière, dont 8 rémunérés par le CNED et deux hors-contingent).

Le nombre de premières demandes a légèrement augmenté (+ 5).

Contrairement à l'année dernière, il est à souligner que tous les collègues dont

la situation exigeait un accès très prioritaire ou prioritaire à ce dispositif n'ont pu l'intégrer. L'administration ne propose guère de solution à ces collègues en dehors parfois d'un maintien en congé maladie.

La réadaptation ne fait pas exception à l'ensemble des autres dossiers concernant les collègues. Un chantier de

réflexion doit s'ouvrir pour permettre une meilleure prise en charge... Sans oublier de le mettre en lien avec les conditions d'exercice qui, pour certains collègues, sont la cause de grandes souffrances. Les propositions du groupe de travail seront entérinées dans les CAPA de chaque corps début juin.

F. DENJEAN-DAGA

STAGE LANGUES VIVANTES COMPTE-RENDU

Une soixantaine de collègues de toute l'académie se sont réunis au lycée Monnet (Montpellier) le 21 février pour faire le point sur les différentes réformes qui touchent les LV (globalisation des horaires, socle commun, évaluation par compétences, certifications, nouvelles épreuves du baccalauréat...), pour échanger sur les situations, parfois très différentes d'un établissement à un autre, faites à l'enseignement des langues vivantes, et pour déterminer des stratégies d'actions communes.

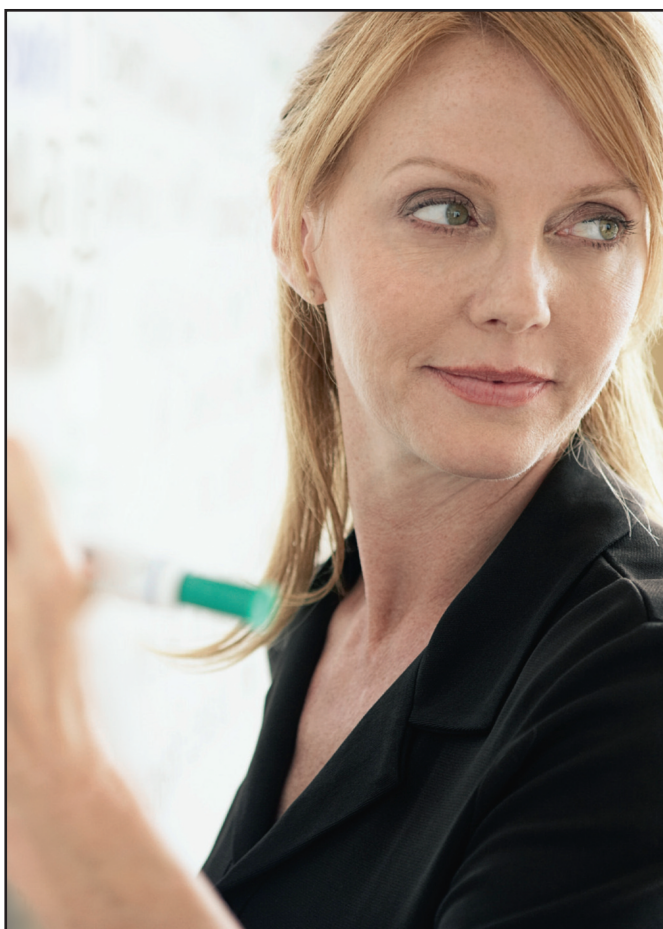
Les perspectives politiques du cadre des réformes ont été largement abordées par Marc Rollin, du secteur LV du S4. Le constat de réformes ségrégatives, visant à un utilitarisme des LV enseignées (compétences et employabilité, certifications) et à une mise à mal de la diversification linguistique a été partagé par l'ensemble des

présents. L'objectif de mobilité européenne des élèves, futurs personnels employables dans un espace de travail continental, développé par le CECRL au détriment d'une élévation des capacités des élèves en langues vivantes a, lui aussi, été clairement dénoncé. La question des nouvelles épreuves de LV au baccalauréat et la mise en place du CCF a longuement été débattue et critiquée.

Le SNES-FSU, en lien avec l'APLV, a lancé depuis février 2012 une pétition nationale qui doit être signée massivement (en ligne sur le site national), a mis au point des modèles de motions (sur l'organisation du CCF) à faire voter dans les CA des lycées et met à disposition des collègues et des S1 un modèle de lettre aux parents et aux élèves pour demander le retrait du CCF (voir la lettre intersyndicale au Ministre sur ce point). Face au constat

des situations qui indique que « tant il y a de lycées, tant il y a de procédures d'évaluations différentes » mettant ainsi à mal, au nom de l'autonomie des établissements, le principe d'égalité des candidats au bac, il a été décidé que dans chaque lycée de l'académie, les S1 et les collègues de LV mettent au point une note relevant tous les problèmes liés à la mise en œuvre du CCF. Ces notes viendront nourrir un « Livre noir » sur cette question et permettront de porter nos mandats, tant au niveau académique qu'au niveau national, de retrait du CCF et la mise en place d'une épreuve nationale terminale durant la première semaine du mois de juin. Une place spécifique aux LV dans la manifestation nationale du samedi 6 avril 2013 a été aussi demandée.

M. CAZES et H. FUMEL



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'enseignement, de la culture, de la recherche et des sports. Elle place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au cœur de ses préoccupations.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel
Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT MONTPELLIER
255, RUE DE L'ACROPOLE – IMMEUBLE L'ASTRÉE
34967 MONTPELLIER CEDEX 2
TÉL. : 04 99 74 77 41
COURRIEL : 09055@CREDITMUTUEL.FR

À ceux qui hésiteraient à manifester à Paris le samedi 6 avril...

Soulagement, espérance, incertitude

Rappelons-nous : les impressions étaient mélangées en mai dernier dans les salles des profs au lendemain du 2^e tour des présidentielles. **Soulagement** évident de ne plus devoir subir le discours et la politique éducative d'un pouvoir pour qui la ségrégation scolaire, le dogme de non-remplacement des fonctionnaires et le mérite individuel prévalaient sur la mission émancipatrice de l'école, la réussite de tous les jeunes, et le rôle de la Fonction Publique ! **Espérance** que la priorité pour l'école affichée par le nouveau pouvoir devienne réalité, pour les élèves comme pour les personnels. **Incertitude**, que dans une politique budgétaire non remise en cause en profondeur, les annonces ne restent que des promesses. Toute la profession en était convaincue : le passif laissé par le quinquennat Sarkozy dans les collèges et les lycées ne pourrait se résorber en quelques mois. Mais des signes forts étaient attendus. Près d'un an après, le soulagement passé, les espérances de voir s'améliorer la situation du 2nd degré demeurent, mais les incertitudes se muent en impatience et inquiétude.



10 mois après...

L'abrogation du jour de carence est une décision positive à mettre à l'actif de la mobilisation de la profession, tout comme l'abrogation de la circulaire sur l'évaluation des professeurs, les 60 000 créations de postes annoncées et le plan pluri-annuel de recrutement, même si la crise des recrutements n'a reçu que des réponses partielles et très insuffisantes.

Mais sans remise en cause des réformes emblématiques des précédents ministres, le nouveau gouvernement interdit toute amélioration réelle des conditions de travail des personnels au quotidien : dans les collèges, le principe du socle commun flanqué de son corollaire, le LPC, maintient les enseignants dans un cadre étriqué et cantonne les enseignants à un rôle d'exécutant ; la réforme Chatel des lycées et de la voie technologique aggrave les conditions d'enseignement au quotidien, accentue la hiérarchie des séries et renforce la concurrence entre les disciplines, sans améliorer l'accès de tous les jeunes au Bac et à l'enseignement supérieur ; la réforme du BAC en langues et dans les disciplines technologiques implique un surcroît de travail énorme aux collègues, les laisse dans un grand désarroi et fait peser de lourdes menaces sur l'équité de l'examen ;

le dispositif ECLAIR, l'accès à la hors-classe au mérite, la nouvelle "gouvernance" des établissements qui se traduit au final par une pression constante de la hiérarchie, autant de points qui demeurent. Quant au pouvoir d'achat des enseignants, il poursuit sa lente mais inexorable descente, sans autre perspective de revalorisation que des déclarations de bonnes intentions...

Une rentrée 2013 qui change peu

Malgré un solde positif de postes pour la rentrée 2013 (+ 155 pour les collèges et lycées de notre académie), qui tranche avec les suppressions massives des années précédentes, l'embellie attendue dans les établissements n'aura pas lieu : les effectifs prévisionnels par classe restent pléthoriques et empêchent toute prise en charge sérieuse des difficultés des élèves; les heures supplémentaires demeurent à un taux qui nuit aux créations nécessaires de postes et conduit parfois à des compléments de service absurdes ; les quelques moyens saupoudrés dans les établissements seront loin de répondre aux besoins réels des élèves et des personnels et ne permettront pas de réparer les lourds dégâts causés ces dernières années.

Refonder l'école ? Chiche !

Ce n'est pas en maintenant de telles conditions de travail, une telle pression sur les personnels que le gouvernement redonnera aux personnels du second degré les moyens pour qu'ils puissent reprendre la main sur leur métier. L'ampleur des difficultés que nous rencontrons au quotidien dans l'exercice de nos métiers, pour faire en sorte que tous nos élèves entrent dans les apprentissages et se fixent des objectifs de formation ambitieux, est réelle. Résoudre ces difficultés nécessite des réformes de fond. Et cela nécessite aussi la création des moyens supplémentaires importants, et des mesures significatives urgentes pour répondre à la crise profonde qui frappe notre profession. C'est à ce prix que l'école pourra être, comme l'appelle de ses vœux notre ministre, "juste pour tous et exigeante pour chacun".

Le projet de loi de refondation de l'école soumis actuellement au Parlement, censé donner un nouvel élan au système éducatif, est loin de répondre à cet objectif. Bien trop frileux sur l'élévation des besoins de qualification des jeunes, il omet les besoins des personnels et des équipes, menace l'ancrage du collège et de l'orientation scolaire dans le 2nd degré, et renvoie à d'autres textes l'avenir des trois voies du lycée et de l'éducation prioritaire.



Manifester le 6 avril, pour infléchir la politique éducative du gouvernement

Mesures d'urgence et réformes de fond, pour nos métiers, pour l'avenir des jeunes, c'est ce que revendique le SNES et la FSU ! C'est ce que nous réclamerons fortement le samedi 6 avril en manifestant par milliers à Paris !

Soyons nombreux le samedi 6 avril à Paris pour rappeler au gouvernement ses engagements, exiger des mesures concrètes pour nos conditions de travail et la revalorisation de notre métier, et la mise en oeuvre d'une politique éducative ambitieuse pour les missions de l'École.

La priorité à l'Éducation doit devenir une réalité, les personnels, les jeunes comme le pays en ont besoin, maintenant !

